

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2018**

Délibération : **N° 2018-12-152**
 OBJET : **DOTATION DE SOLIDARITE RURALE (DSR) - REACTUALISATION DU
RECENSEMENT DES VOIES PUBLIQUES**
 Nomenclature : **7.5.1**

En exercice : 29 membres

Présents : 20

Pouvoirs : 8

Absent : 1

Votants : 28

Délibération comportant :

Annexe : /

Le dix-sept décembre deux mille dix-huit, 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué le sept décembre deux mille dix huit, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Les membres présents en séance :

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Marie-Madeleine REGNIER, Jean-Claude SALAU, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Elisa DRION, Isabelle GROLLEAU, Yvon LERAT, Valérie ROBERT, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Jean-Pierre TUAL, Hélène JALIN

Les membres ayant donné un pouvoir :

Philippe LEBASTARD donne pouvoir à Frédéric CHAPEAU, Lionel BROSSAULT donne pouvoir à Catherine CADOU, Damien CLOUET donne pouvoir à Thierry GICQUEL, Gwénola LEBRETON donne pouvoir à Elisa DRION, Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Catherine HENRY, Catherine RENAUDEAU donne pouvoir à Michel RINCE, Emmanuel RENOUX donne pouvoir à Alain BLANCHARD, Christian LEMARCHAND donne pouvoir à Jean-Pierre TUAL

Le membre absent : Aurora ROOKE

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude SALAU

Rappel du contexte ou de l'existant et références

Il est exposé à l'Assemblée que les Services de l'État sollicitent la commune de Treillières dans le but d'obtenir, comme chaque année, la longueur de la voirie communale.

La répartition de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et en particulier de la fraction de péréquation de la Dotation de Solidarité Rurale, fait intervenir la longueur de la voirie communale (article L. 2334-22 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Motivation et opportunité de la décision

Lorsqu'une différence est constatée avec les données de l'année précédente, les Services de l'État demandent une justification par délibération du Conseil Municipal.

Les données sont les suivantes :

- 75 862 mètres linéaires recensés en mai 2013 (vu la délibération du 27 mai 2013 et considérant le courrier de la préfecture du 24 juin 2013).
- **77 087 mètres linéaires en décembre 2018.**

La différence de 1 225 ml provient de l'évolution des longueurs suite aux différents classements dans le domaine communal des voies suivantes :

Accusé de réception en préfecture
 044-214402091-20181217-2018-12-152-DE
 Date de télétransmission : 21/12/2018
 Date de réception préfecture : 21/12/2018

Dénomination de la voie	Longueur de voirie en mètre linéaire	Délibérations classement dans le domaine communal
Le Dominu / Impasse des Jonquilles	40 m	4 juillet 2016
Le Dominu / rue des Boutons d'Or	150 m	24 mars 2016
Passage de la Chesnaie	60 m	4 juillet 2016
Impasse du Grand Courtil	90 m	24 mars 2016
Rue Edmond Doré Grasin	520 m	20 novembre 2017
Impasse de la Quintaine	100 m	
Impasse de la Motte Féodale	65 m	
Rue des Liquidambars de Floride	200 m	

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- **D'ARRETER** par voie de conséquence, le linéaire de la voirie publique communale à 77 087 mètres linéaires
- **D'AUTORISER M. le Maire** à assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tout document utile à cette fin.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme.

Treillières, le 17 décembre 2018
Le Maire, Alain ROYER.



Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20181217-2018-12-152-DE
Date de télétransmission : 21/12/2018
Date de réception préfecture : 21/12/2018